

INTERFRIGO et la Belgique

Dans un précédent article, nous avons résumé le rôle d'Interfrigo dans les transports ferroviaires de denrées périssables.

Les expéditeurs belges désirant utiliser des wagons réfrigérants pour leurs exportations peuvent s'adresser au représentant de cette société en Belgique :

REFRIBEL, Entrepôts d'Anvers

Bassin Albert, Quais 121-123

Anvers

Tél. 41.02.57 ou 41.06.15.

Les demandes de matériel peuvent également être introduites auprès des gares de départ.

Nous avons encore expliqué pourquoi l'expéditeur paie en plus des frais de transport normaux, une taxe frigorifique. Ces taxes sont forfaitaires par voyage et par wagon.

Et voici, à titre documentaire les principales en vigueur au départ de la Belgique :

	TAXE FRIGORIFIQUE (1)	
	par wagon et par utilisation	
	Wagons normaux	Wagons à grande capacité (2)
Réexpédition en service intérieur belge :		
— sans rupture de charge	—	—
— avec rupture de charge (même partielle)	400 F	480 F
Allemagne occidentale (y compris Sarre)	922 F	1 106 F
Allemagne orientale (y compris Berlin)	1 580 F	1 896 F
Autriche	1 450 F	1 740 F
Belgique-Zeebrugge	1 150 F	1 380 F
Bulgarie (via Autriche/Yougoslavie) (3)	2 765 F	3 320 F
Danemark (via Allemagne occidentale) (3)	1 345 F	1 614 F
Espagne (3)	1 750 F	—
France	950 F	1 140 F
Grande-Bretagne (4)	1 150 F	—
Grèce	2 750 F	3 300 F
Hongrie (via Allem. Occident./Autriche) (3)	1 805 F	2 166 F
Italie Nord (au nord ligne Rome-Pescara)	1 300 F	1 560 F
Italie Sud (à partir de cette ligne)	1 600 F	1 920 F
Luxembourg	500 F	600 F
Norvège (via Allemagne occidentale) (3)	1 937 F	2 324 F
Pays-Bas : Flandre Zélandaise	400 F	480 F
Pays-Bas : autres destinations	695 F	834 F
Pologne (3)	3 050 F	3 660 F
Roumanie (via Autriche/Yougoslavie) (3)	2 860 F	3 432 F
Suède (via Allemagne occidentale) (3)	1 937 F	2 324 F
Suisse : Chiasso	1 300 F	1 560 F
Suisse : autres destinations	1 100 F	1 320 F
Tchécoslovaquie (via Allem. occidentale) (3)	1 380 F	1 656 F
Turquie (via Autriche/Yougoslavie/Grèce) (3)	3 250 F	3 900 F
Yougoslavie	2 190 F	2 628 F

(1) Montants à majorer d'une taxe fiscale uniforme de :

- 20 F pour les wagons normaux
- 40 F pour les wagons à grande capacité.

(2) Par „wagons à grande capacité”, il faut entendre les wagons UIC-ORE type 1 (44 m³).

(3) Applicable uniquement en cas d'utilisation de wagons de particulier TRANSFESA.

(4) En cas de fourniture de wagons à gabarit anglais pour le transbordement d'envois de conserves de

viande originaires de Yougoslavie, parvenus sur notre réseau en wagons à gabarit continental non gérés par Interfrigo, la taxe frigorifique applicable s'élève à 1 380 F.

(5) Il existe d'autres voies d'acheminement, mais avec taxe frigorifique plus élevée.

(6) Un montant de 300 F est à ajouter pour le retour à vide du véhicule, s'il s'agit d'un wagon de particulier circulant sous régime „Interfrigo”.

